

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 95**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Participation au financement de l'O.P.A.H. R.U. du centre ancien de la commune de  
Châteaurenard 2017-2021

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 60**

## **RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 1 080 000 € chapitre 204, pour participer au financement des travaux engagés par les propriétaires privés dans le cadre des dispositifs d'Opérations Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) ou des Programmes d'Intérêt Général (P.I.G.).

Il vous est à présent proposé d'étudier une nouvelle demande d'intervention départementale en O.P.A.H. Renouvellement Urbain (R.U.).

## **PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE**

Par délibération du 18 février 2016, le Conseil Communautaire d'Agglomération Terre de Provence a approuvé la modification de l'intérêt communautaire pour la compétence « équilibre social de l'habitat », en déléguant à la commune de Châteaurenard la compétence associée à la mise en œuvre de l'O.P.A.H. de renouvellement urbain exercée précédemment par la Communauté d'Agglomération Terre de Provence.

La commune de Châteaurenard souhaite mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain sur son centre ancien et prévoit notamment la mise en place d'outils coercitifs de droit public du type démolitions et traitement de l'insalubrité.

A ce titre, l'O.P.A.H. R.U. constitue un outil d'action adapté relevant davantage d'une logique communale d'aménagement urbain.

Le programme d'une durée de 5 ans (2017-2021) comprend un volet de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ainsi qu'un volet économie d'énergie et précarité énergétique.

Vous trouverez en annexe I les principales caractéristiques résultant de l'étude pré-opérationnelle d'O.P.A.H. engagée en juin 2015, ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif d'intervention.

La participation départementale au financement des travaux engagés par les propriétaires, est estimée à un montant global de 132 000 € soit 26 400 €/an, représentant 79 200 € pour les trois premières années de mise en œuvre du dispositif d'O.P.A.H. R.U..

Le détail de son calcul vous est présenté en annexe II.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé d'opération	Imputation budgétaire	N° d'A.P.	Engagement d'A.P./C.P.
10395	1012779	OPAH 10395S	204-72-204142	2016 10395S	79 200 €
<b>Total à engager</b>					<b>79 200 €</b>

## PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à :

- la participation départementale à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (O.P.A.H. R.U.) du centre ancien de la commune de Châteaurenard pour les années 2017-2021 ;
- l'octroi à la commune de Châteaurenard d'une participation au financement des travaux engagés par les propriétaires privés, pour un montant global estimé à 132 000 € sur la durée de l'O.P.A.H. R.U. ;
- l'engagement d'un crédit de 79 200 € au titre du financement des travaux engagés par les propriétaires privés au cours des trois premières années (2017-2019) de l'O.P.A.H. R.U. ;
- et de m'autoriser à signer la convention d'O.P.A.H. R.U du centre ancien de la commune de Châteaurenard 2017-2021, présentée en annexe III ;
- la désignation pour représenter le Conseil Départemental au Comité de Pilotage de l'O.P.A.H. R.U. de M. ....
- procéder à l'affectation suivante :

N° d'A.P.	N° d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-10395S	1012779	OPAH 10395S	79 200 €
<b>Total à affecter</b>			<b>79 200 €</b>

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe IV.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme n° 2016-10395S rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 204142, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL